

Comité Local d'Information et de Concertation de Maurienne (73)

Réunion n°4 du 30 novembre 2010
à 10h30, à la mairie d'Epière, Salle Monjoie

Etaient présents :

Les membres du collège "administration" :

- Rémy DARROUX, Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne,
- Marc GIAL CHECA et Bertrand TEPAS, SDIS 73 groupement Maurienne,
- Jean Philippe BOUTON, DREAL, Unité territoriale des deux Savoie (DREAL),
- Lionel MOUGIN et Alain MARTINOT, Direction départementale des territoires (DDT),
- Jean Louis BORREL, Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- Emmanuel EFFANTIN, Préfecture, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles et Elise LABORET, Direction de la Sécurité intérieure et de la Protection Civile.

Les membres du collège "collectivités territoriales" :

- Jean BOUVIER, maire d'Epière, président du CLIC de Maurienne,
- Julien CHARMET, adjoint au maire d'Epière,
- Olivier COLSE, conseiller municipal de La Chambre,
- Simon POUCHOULIN, maire de St-Avre,
- Roger ARNOUX, 1^{er} adjoint au maire de St-Etienne-de-Cuines,
- Claude ANDRE, maire de St-Martin-sur-la-Chambre.

Les membres du collège "riverains" :

- Annie COLLOMBET, présidente de l'association "Vivre en Maurienne",
- Jean-Pierre JEANNOLIN, président du comité des fêtes de St-Pierre-de-Belleville,
- André COLLAS, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), branche Savoie,
- Désiré VIOLIN, représentant les chasseurs de St-Marie-de-Cuines,
- Georges BOROT, directeur de l'exploitation SFTRF.

Les membres du collège "exploitants" :

- Sophie LAMAZOU, manager HSE RIO TINTO ALCAN, et Delphine ROYER, adjointe,
- Pierre CLOUSIER, directeur ARKEMA,
- Jean-Michel ORGEBIN, directeur THERMPHOS France, et Franck GIROUD,
- Roberto ZENA, directeur PRO.PHY.M,
- Lucien MAILLAND, responsable Santé, Sécurité, Environnement d'ARKEMA,
- Sophie BORDAS, Pack Systèmes Maurienne.

Les membres du collège "salariés" :

- Jean-Louis SUPPO, secrétaire du CHSCT RIO TINTO ALCAN,
- Robert MOLINA, secrétaire du CHSCT ARKEMA,
- Loïc BORRELLA, secrétaire du CHSCT THERMPHOS France,
- Claude PITTON, salarié PACK SYSTEMES MAURIENNE.

La réunion est ouverte à 10h10 par Jean BOUVIER, maire d'Épierre, président du CLIC de Maurienne, qui rappelle que les comptes rendus sont transmis par courrier postal, et qu'il est donc indispensable que chacun note bien son adresse sur la feuille de présence. Un exemplaire imprimé de toutes les présentations est remis aux participants.

Rappel de l'ordre du jour :

- I - Présentations par les industriels (situation des entreprises, actions menées en matière de réduction du risque à la source...)
- II - Etat d'avancement des PPRT
- III - Actualisation des plans particuliers d'intervention (PPI)
- IV - Echanges

I. Présentations par les exploitants

1. Présentation Aluminium Pechiney (Rio Tinto Alcan), par Mme Lamazou

En 2010, un **plan de sauvegarde de l'emploi** a dû être mis en place sur le site, d'où la mise en place de nouvelles organisations : voir présentation, diapositive n°3.

Incidents industriels : voir présentation, diapositive n°4.

Actions de prévention des risques et coûts associés : voir présentation, diapositive n°5. Il est à noter que la création du bassin ne pourra se faire qu'à condition de lever les contraintes liées aux nombreuses tuyauteries circulant dans le sous sol du site (technique et emplacement du bassin).

Plan d'action 2010-2011, axé vers la maîtrise des risques : voir présentation diapositives n° 6 à 8.

La mise à jour du POI est en cours, elle a été lancée après la visite de M. Bouton (DREAL) au mois de novembre. Certains projets techniques, en cours de finalisation, y seront intégrés. D'autres, qui devraient en faire partie, ne sont pas encore commencés (en particulier, le projet concernant les sources radioactives).

Questions sur la présentation :

Q1 : Jean-Philippe Bouton, DREAL, souhaite la diffusion des documents concernant l'outil Stop 5, qu'il a vu fonctionner à plusieurs reprises. Ce document n'a a priori rien de confidentiel, et il pourrait servir d'exemple à d'autres.

Mme Lamazou a un exemplaire avec elle, qu'elle fait circuler, et propose de l'envoyer sur simple demande aux personnes intéressées.

Q2 : Annie Collombet, présidente de l'association "Vivre en Maurienne", regrette que cette présentation soit aussi théorique, et demande des détails sur les systèmes de détection d'incidents (par exemple de fuites de chlore), ainsi que les méthodes mises en action. Elle souhaite savoir comment être informée des évolutions de ces systèmes.

Mme Lamazou rappelle que les incidents sont recensés dans les scénarios du SGS (Système de Gestion de la Sécurité) et du POI, et ces documents sont diffusés. Elle propose à Mme Collombet de venir la voir si elle a besoin d'explications ou de plus d'éléments.

M. Darroux demande si il est possible d'aller un peu plus loin dans l'information du public, en organisant par exemple un CLIC plus thématique sur le chlore.

Mme Lamazou accepte de faire un "point chlore" lors du prochain CLIC, celui-ci étant son premier (elle est arrivée en octobre).

Q3 : Mme Collombet souhaite un complément d'information sur les exercices qui auraient été faits en 2010 sur Saint-Jean. Il lui semble que le CLIC devrait en être informé au préalable et a posteriori.

Mme Lamazou précise que le plan d'exercices est sur 3 ans, or s'il y a eu des exercices en 2008 et 2009, il n'y en a pas eu en 2010. Ces exercices ont eu lieu en interne et en externe en 2008 et 2009 (avec intervention des pompiers sur différents scénarios). Mme Lamazou a bien noté que le CLIC n'avait pas été informé, et veillera à ce que ce soit fait à l'avenir.

M. Darroux rappelle qu'une réunion de programmation annuelle a lieu entre la préfecture, les pompiers et les exploitants de sites Seveso, au cours de laquelle les exploitants doivent rendre compte de ces exercices. Il est prévu, l'an prochain, de discuter lors de cette réunion d'un exercice de grande envergure impliquant la population.

Q4 : André Collas, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) branche Savoie, s'inquiète des conséquences possibles des incidents liés au fluor indiqués rapidement par Mme Lamazou.

Mme Lamazou précise que les deux incidents avec le fluor ont présenté des niveaux proches des limites d'arrêt, donc aucune conséquence n'est à déplorer. Il n'a pas été noté de différence particulière par rapport aux années précédentes dans les mesures environnementales.

Q5 : Désiré Violin, représentant les chasseurs de St-Marie-de-Cuines, se rappelle que Rio Tinto Alcan a l'intention de reprendre les brasques de l'usine, pour les retraiter ou les mettre en stock. Que va-t-il advenir des gros dépôts encore présents sur le site de l'usine ?

Delphine Royer, adjointe de Mme Lamazou précise que les brasques (mélange d'argile et de charbon pilé, enduisant la surface des creusets) utilisées actuellement sont évacuées et valorisées. Une partie est valorisée en Allemagne en matériaux d'isolation (laine de roche), une autre est valorisée en cimenterie près de Toulouse. Il n'existe a priori plus aucun stockage de brasques usagées sur le site.

Jean-Philippe Bouton, inspecteur de l'unité territoriale des deux Savoie de la DREAL, précise que d'anciennes décharges industrielles de brasques (datant pour certaines du début du siècle dernier), situées entre autres à Saint Julien Montdenis et à Saint Michel de Maurienne, ont été mises en sécurité (enrochées) pour prévenir les pollutions, et des piézomètres contrôlent le risque de fuite en cas de crue.

Des servitudes d'utilité publiques vont être mises en place, pour garantir que les mesures de protection prévues sur les sites seront pérennisées.

2. Présentation Arkema, Usine de la Chambre, par M. Pierre Clousier

Présentation de la production : voir présentation, diapositive n°1, (un atelier a été arrêté depuis octobre 2009, donc le schéma a changé depuis le dernier CLIC),

Les risques : voir présentation, diapositive n°2,

Les études de danger : voir présentation, diapositive n°3,

Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques et actions : voir présentation, diapositives n°4 et n°5,

Bilan du Système de Gestion de la Sécurité : voir présentation, diapositives n°6, n°7 et n°8.

En complément, il est important de noter qu'en 2009 ont eu lieu 2 inspections programmées de la DREAL (risques chroniques et risques majeurs) et une inspection inopinée sur les tours aéro réfrigérantes

Questions sur la présentation :

Q1 : Mme Collombet souhaite connaître les conclusions de l'exercice de juin 2009.

M. Clousier rappelle que cela avait été exposé lors du dernier CLIC. L'exercice s'était très bien passé, les points à améliorer étaient relatifs à la communication entre les différents pôles d'intervention, ainsi que la réaction de la population à la sirène Plan Particulier d'Intervention (PPI). Concernant le signalement de l'alerte, certains n'ont pas entendu la sirène malgré la transmission en plus d'un message téléphonique à toutes les personnes figurant dans le bottin (et non sur les téléphones portables).

Mme Collombet rappelle que des progrès sont à faire puisqu'une école de la Chambre n'avait pas été prévenue.

M. Clousier informe le CLIC que les élèves de l'école concernée ont justement été reçus la semaine dernière pour les "former" au PPI. Par ailleurs, en plus des réunions d'information, les plans communaux de sauvegarde intègrent la distribution de plaquettes informatives sur les risques majeurs et naturels.

M. Darroux rappelle que l'éducation des populations est primordiale, et elle a du mal à être faite. En effet, l'information est importante mais pas suffisante (dans la plupart des cas, les plaquettes sont probablement jetées). Certains réflexes ne sont pas encore acquis, et cela prendra du temps. Par ailleurs, il insiste sur le fait que les exercices n'en sont que plus réussis si il y a des erreurs : cela permet de rester vigilants et de mettre à jour les listes d'interlocuteurs, les procédures etc.

M. Clousier rappelle que l'ensemble du personnel d'Arkema est intégré aux exercices, pour justement prendre en compte les mouvements de personnel, les changements d'interlocuteurs, tant au niveau d'Arkema que des pompiers ou des autorités. Il espère à terme la mise en place d'une vraie culture de la sécurité.

Q2 : Claude ANDRE, maire de St-Martin-sur-la-Chambre, donne l'exemple d'un restaurateur qui souhaite ouvrir des chambres d'hôtes. Or la subvention allouée aux gîtes ruraux lui a été refusée sous prétexte de la proximité d'un site Seveso.

M. Clousier ajoute que la mairie de St-Etienne-de-Cuines lui a demandé de participer au financement de la construction d'une salle de confinement à l'école.

La question plus générale est donc le financement des mesures d'urbanisme liées à la proximité du site.

M. Darroux rappelle que les subventions "privées" comme celles des gîtes ruraux sont attribuées de manière spécifique, et il ne voit pas ce qui peut être fait pour pallier au refus : ni l'Etat ni les collectivités locales n'entrent dans le processus d'attribution.

Mme Collombet rappelle que dans le cadre des PPRT ces problèmes de financement vont se généraliser, dans la mesure où les populations habitant des zones à risque devront construire des salles de confinement ou des travaux de mises aux normes, alors que l'Etat ne prend en charge qu'une toute petite partie et les industriels ne veulent pas contribuer.

M. Darroux rappelle que dans le cadre du PPRT l'intervention de l'Etat est de l'ordre de 30% en crédit d'impôt.

Q3 : Dans l'éventualité d'un "effet domino", Mme Collombet s'interroge sur la ligne de chemin de fer et les lignes électriques qui passent très près du site. Ces effets ont-ils été envisagés ?

M. Bouton tient à rassurer les riverains sur le fait que les effets domino sont systématiquement envisagés dans les études de danger demandées par la DREAL. Les voies de chemin de fer ainsi que les routes sont prises en compte dans ces études.

Q4 : M. Darroux demande si les wagons immobilisés contre la cour de la gare de Saint-Avre sont pleins ou vides et présentent un danger quelconque etc. (immédiatement derrière le grillage d'accès aux voyageurs).

M. Clousier précise que ce sont des wagons vides qui attendent de rentrer sur le site, les wagons pleins repartant du site immédiatement après chargement.

3. Présentation Pack Systèmes Maurienne, par Mme Sophie Bordas

Présentation de l'entreprise : voir présentation, diapositives n°2, n°3 et n°4,

Les risques : voir présentation, diapositive n°5,

Les mesures de maîtrise des risques : voir présentation, diapositive n°6.

Le site est toujours classé Seveso seuil haut, bien que suite à l'arrêt de production de chlorate de sodium fin 2009, le stockage limité permettrait de baisser le seuil. En fait, l'entreprise est en attente de la nouvelle activité pour décider si la déclassification sera demandée.

Organisation en matière de sécurité : voir présentation, diapositive n°7.

Pas de question sur la présentation.

4. Présentation de thermPhos France, par M. Jean Michel Orgebin, directeur

Présentation de l'entreprise : voir présentation, diapositive n°2,

Processus de fabrication de l'anhydride phosphore et de l'acide polyphosphorique : voir présentation, diapositive n°3,

Prévention des risques : voir présentation, diapositive n°4,

Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) depuis le dernier CLIC : voir présentation, diapositive n°5

Compte rendu de l'incident du 12/01/10 : voir présentation, diapositive n°6, il n'y a pas eu d'impact sur l'environnement proche de l'usine. Le feu a été maîtrisé par le personnel de l'usine en 20 minutes.

Programme pluriannuel de réduction des risques : voir présentation, diapositive n°7. Le principal risque sur l'usine est le risque sismique.

Questions sur la présentation :

Q1 : Concernant les risques chroniques, Mme Collombet souhaite connaître les taux annuels, usine par usine, de rejets de polluants.

M. Orgebin précise les termes de l'étude menée par l'INRA : une vingtaine d'arbres ont été référencés autour de l'usine et étudiés pendant plus d'un an, par le biais de deux méthodes :

- ◊ des prélèvements directement sur leurs feuilles,
- ◊ la récupération des eaux de pluie dans des jauges Owen pour mesurer tous les mois les poussières sédimentables.

C'est une étude qui vient en complément des mesures effectuées en sortie de cheminée (3mg/m³ aujourd'hui)

M. Bouton ajoute que la réglementation prévoit une autorisation d'exploitation sous réserve de la mise en place des meilleures méthodes de captation, avec dans certains cas, en plus, une obligation de surveillance de l'environnement. Seul Arkema en est «exempté» à l'heure actuelle.

Les valeurs "seuil" de ces différents polluants peuvent être exposées en CLIC, mais pour connaître les valeurs réelles de chaque industriel de la zone, pour chaque produit surveillé, il est nécessaire de consulter les bilans annuels fournis par les exploitants à l'administration.

Ces bilans des rejets chroniques peuvent être exposés sans problème au prochain CLIC. Cependant, il est important de savoir que si il y a dépassement d'une valeur limite de l'arrêté, cela fait l'objet d'un rapport d'incident.

Q2 : André COLLAS, FRAPNA branche Savoie, tient à remercier Rio Tinto qui a fourni un bilan environnemental complet. Il demande si les autres exploitants sont tenus de fournir également ce bilan.

M. Bouton rappelle que ce bilan environnemental avait été prescrit dans l'arrêté de 2003, et était du à l'historique de l'usine. En effet, dans les années 70 les rejets en fluor de l'usine étaient 100 fois plus élevés que ce qui était autorisé, et l'atteinte était visible sur l'environnement. Sur les autres usines, il n'y a pas de bilan annuel, par contre elles ont une obligation mensuelle de transmettre leur bilan d'émissions atmosphériques, de rejets dans les eaux, des déchets etc. Ce bilan mensuel est transmis à la DREAL (qui en contrôle les éléments), et au préfet.

5. Présentation de Pro.Phy.M, par M. Roberto Zena

Pro.Phy.M est classé Seveso seuil bas, car il y a dépassement de 30 tonnes de la limite de stockage de produits phytosanitaires prévue par la législation (100 tonnes). A ce titre, le site n'est pas soumis à la rédaction du SGS, et devrait demander le reclassement de l'activité après réduction du stockage (ainsi, une simple déclaration d'activité sera nécessaire). Voir présentation, diapositives 1 et 2.

Le site est soumis à un PPI à cause de l'effet domino sur un site proche.

Questions sur la présentation :

Q1 : Mme Collombet demande à la DREAL des précisions sur cette limite de stockage de 100 tonnes.

M. Bouton explique que la nomenclature des installations classées impose différents seuils. Ce site présente donc moins de risques que les autres. Cependant, les sites soumis à simple autorisation sont tout de même soumis à des études de danger.

II. Point d'avancement des PPRT, par Jean-Philippe Bouton

Phase de prescription des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : voir présentation, diapositive n° 2,

Elaboration des PPRT : voir présentation, diapositives n° 3,

Exemples des documents fournis en réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) diapositive n°4 à n°8.

Certaines mesures obligatoires de renforcement du bâti (local de confinement par exemple) sont à la charge du propriétaire du bien, avec des possibilités de financement via des crédits d'impôts.

Le plan de zonage brut et une carte des enjeux sont présentés par Alain Martinot, chef de l'unité risques de la direction départementale des territoires (DDT). Le projet de faisceau de RFF pour la ligne Lyon - Turin n'a pas encore été intégré dans les aléas de Maurienne.

Un PPRT commun a été préparé pour PSM (effets de surpression) et Arkema (effets thermiques, toxiques et de surpression) car les sites sont très proches et interagiraient l'un avec l'autre en cas d'incident. Le risque est très élevé sur le site d'Arkema du fait de l'ammoniac liquide présent sur le site. En novembre 2010, Arkema a transmis une étude des différentes possibilités pour réduire ce

risque. Cette étude devra être analysée, la méthode de réduction des risques choisie, puis l'exposé en sera fait. En conséquence, la réunion des POA n'aura pas lieu avant le printemps 2011.

Questions sur la présentation :

Q1 : M. Georges Borot, Directeur de l'exploitation SFTRF, explique avoir en permanence une centaine de personnes qui interviennent sur l'autoroute. Quelle est l'attitude à adopter vis à vis de ces personnels ?

Lucien MAILLAND, responsable Santé, Sécurité, Environnement d'ARKEMA, précise que dans le cas d'Arkema, M. Borot a normalement été destinataire du PPI, dans lequel une fiche récapitule les missions dévolues à la SFTRF («personnels d'infrastructures»). La suite de l'étude devrait permettre d'affiner le périmètre PPRT, et peut-être de réduire le périmètre du PPI.

Q2 : M. André Collas voudrait des informations complémentaires sur la convention tripartite signée lors des expropriations.

M. Bouton précise que cette convention est signée entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'exploitant. Concernant les aides accordées aux propriétaires, il semblerait qu'une évolution soit à l'étude, mais il n'y a pas d'information avant le vote de la loi de finances.

Saint Avre a été la première commune touchée par ces mesures, lors de la construction d'un lotissement en 2003. Il avait alors été imposé de construire une zone de confinement dans chaque maison, obligatoire pour obtenir le permis de construire. Or, que ce soit à ce moment-là ou maintenant que la tranche 2 de ce lotissement est en cours, il n'a jamais été question d'une aide pour financer ces pièces. Cependant, il n'y a pas eu de mesures sur le bâti existant, seulement sur les nouvelles constructions.

III. Actualisation des Plans Particuliers d'Intervention, par M. Emmanuel Effantin

Pour mémoire : voir présentation diapositive n°2

Deux PPI ont fait l'objet d'une révision en 2010 : Arkema (terminé) et thermPhos (qui vient de commencer) : voir présentation diapositive n°3

Actualisation du PPI Arkema : voir présentation diapositives n°4 à n°6,

Actualisation du PPI thermPhos : voir présentation diapositives n°7 et n°8.

Mercredi 1er décembre aura lieu un essai de la sirène thermPhos,

Chaque établissement ayant un PPI a une obligation d'avoir une sirène, qu'ils doivent tester une fois par mois. Pour des raisons pratiques, ce test de sirène a lieu le mercredi afin de ne pas affoier les populations (elle vient en complément de la sirène des pompiers).

IV. Points divers et clôture de la séance

M. Effantin rappelle que le CLIC doit être l'occasion pour chaque exploitant de présenter les différents points liés à son activité (réduction du risque à la source, rejets, etc.). Les retours d'expérience des exercices réalisés sur site et les incidents ayant eu un impact significatif doivent également faire l'objet d'une information lors de ces séances.

M. Darroux précise que dans l'article 6 du décret de 2005, il est obligatoire pour chaque exploitant d'établir un bilan annuel reprenant ces éléments. Il serait donc pertinent que ce bilan soit envoyé dans le mois précédant le CLIC au secrétariat (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile), afin que les membres du CLIC aient connaissance de tous les éléments avant la réunion.

La séance est levée par M. Darroux à 13h20.

Fait à Epierre, le 13 JAN. 2011

Le Président du CLIC

Jean BOUVIER
Maire d'Epierre

